

La corniche Royale

Repères géographiques & chronologiques

CHRISTOPHE LOIR

De nombreuses contributions dans ce numéro évoquent une zone particulière de Bruxelles qui occupe une place importante dans l'histoire et la fabrication des points de vue. Nous proposons de la désigner par l'expression « corniche Royale », le nom commun faisant référence aux caractéristiques topographiques du lieu alors que l'adjectif évoque un axe – le tracé Royal¹ –, jalonné de cinq balcons panoramiques: Jardin botanique, place du Congrès, rue Baron Horta, Mont des Arts, place Poelaert (FIG. 1).

Ces cinq panoramas sont situés dans le haut de la ville, sur le versant oriental de la vallée de la Senne, le long d'une courbe de niveau relativement constante (50 à 55 m) formant une sorte de route de *corniche*² permettant la découverte de vues panoramiques sur la ville basse. Cette corniche résulte à la fois du relief naturel escarpé et des importants travaux qui retravaillèrent celui-ci afin de constituer un axe Nord-Sud à partir de la fin du XVIII^e siècle³. Au départ de la place Royale furent en effet progressivement réalisés, vers le nord, le tronçon de la rue Royale le long du Parc de Bruxelles (1774-1785), le prolongement de la rue Royale jusqu'à la porte de Schaerbeek (1822) puis la place de la Reine (1827); et vers le sud la rue de la Régence d'abord jusqu'au Sablon (1827) puis jusqu'à la

place Poelaert (1872). Cette reconfiguration des lieux offrit l'occasion de créer des belvédères depuis l'espace public destinés à magnifier les échappées conservées par les quelques interruptions du front bâti. Entre 1829, année de la pose du parapet du Jardin botanique le long de la rue Royale et 1923, marquant l'inauguration de la balustrade de la place Poelaert, cinq points de vue seront aménagés le long de cet axe prestigieux (FIG. 2). Ainsi se constitue un itinéraire au sein de la ville haute qui ménage des effets paysagers pittoresques dans des lieux aménagés avec un soin particulier: balustrades (élément clé unifiant l'espace et marquant d'une certaine manière la « naissance » du point de vue), matériaux nobles (en particulier la pierre bleue), réverbères ouvragés, cadre architectural prestigieux, monuments commémoratifs, plantations (du petit square discret au pied de l'escalier de la rue Baron Horta aux vastes jardins en terrasse du premier Mont des Arts) et table d'orientation pour aider l'observateur à identifier les éléments du paysage (Mont des Arts et place Poelaert).

Au XX^e siècle, plusieurs de ces points de vue font l'objet de transformations à leurs abords, mais en tenant compte du panorama et de l'enjeu de la transition entre le haut et le bas de la ville. Citons par exemple durant cette phase de

1. Le « tracé Royal » correspond à l'axe de sept kilomètres environ reliant le château de Laeken et le Palais royal de Bruxelles, avec son prolongement jusqu'au Palais de Justice. ROGGMANS, M.-L. (dir.), *Tracé royal*. T. 1 *Quelques réflexions à propos d'art urbain*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1995, p. 7.

2. Le terme « corniche » est d'ailleurs plusieurs fois utilisé dans les sources par des auteurs qui évoquent ces panoramas, tel l'architecte et urbaniste Victor Bourgeois, qui en 1932 écrit : « S'il faut sauver les monuments et les places, ne faut-il pas chercher à préserver la vue d'ensemble? Oui il y a l'importante question de la route de corniche: Porte de Schaerbeek – Palais de Justice, qui seule permettrait la conquête générale du panorama bruxellois, en découvrant son axe immense et continu: la vallée de la Senne. » BOURGEOIS, V., « L'urbanisation du Grand Bruxelles », conférence organisée par la SCAB, 11 février 1932, *L'Émulation*, 52,6 (1932), pp. 167-183, p. 181.

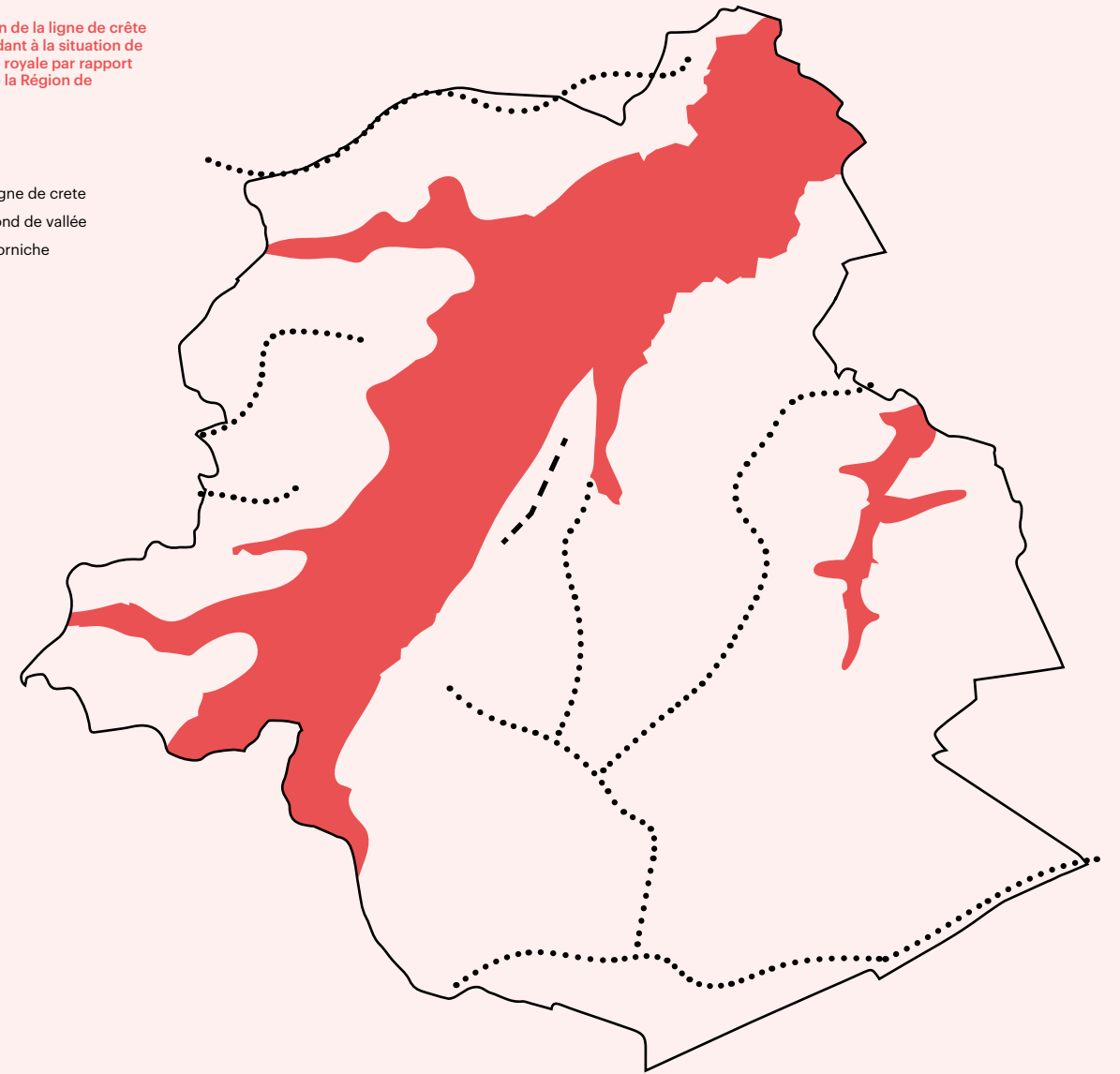
3. Pour se faire une idée de l'importance de la différence de niveau, il faut imaginer qu'à la place Royale, on se trouve environ 20 m plus haut qu'à la Grand-Place (à 700 m de là), soit l'équivalent d'un immeuble de cinq étages.

LA CORNICHE ROYALE

FIG. 1 Localisation de la ligne de crête correspondant à la situation de la corniche royale par rapport au relief de la Région de Bruxelles.

Légende

- Ligne de crête
- Fond de vallée
- — — Corniche



reconfiguration le nouvel escalier, le Palais des Beaux-Arts et la galerie Ravenstein dans l'axe de la rue Baron Horta, la Cité administrative à hauteur de la place du Congrès, le réaménagement du Jardin botanique ou la reconstruction du Mont des Arts.

Des architectes et paysagistes de renom (dont Tilman-François Suys, Jean-Pierre Cluysenaar, Joseph Poelaert, Alphonse Balat, François Malfait, Victor Horta, Jules Vacherot, René Pechère) ont

contribué sur le temps long à la fabrication de ce parcours panoramique jalonné de cinq points de vue. Il constitue aujourd'hui un patrimoine architectural, urbanistique et paysager exceptionnel en région bruxelloise.

FIG. 2
Situation des points de vue le long de
la corniche Royale (© Brugis).



Place Poelaert
1883/1923 [1935]*

L'édifice monumental du Palais de Justice inauguré en 1883 ménage déjà des vues vers le bas de la ville au niveau de ses rampes, mais ce n'est que le prolongement de la balustrade sur l'entièreté de la place Poelaert en 1923 qui transforme le lieu en vaste point de vue. Celui-ci sera complété par le Monument à la gloire de l'Infanterie belge en 1935.



Mont des Arts
1909 [1969]

La vue à hauteur de la place Royale ne fut complètement dégagée et aménagée qu'en 1909 dans le cadre des jardins provisoires du Mont des Arts. La situation actuelle résulte de l'aménagement définitif du nouveau complexe inauguré en 1969.



Rue Baron Horta
1838 [1923]

L'érection de la statue du général Belliard en 1838 s'accompagne d'un réaménagement du site au début des années 1840. L'année 1923 fait référence à l'inauguration de l'escalier actuel, au moment où débute le chantier du Palais des Beaux-Arts.



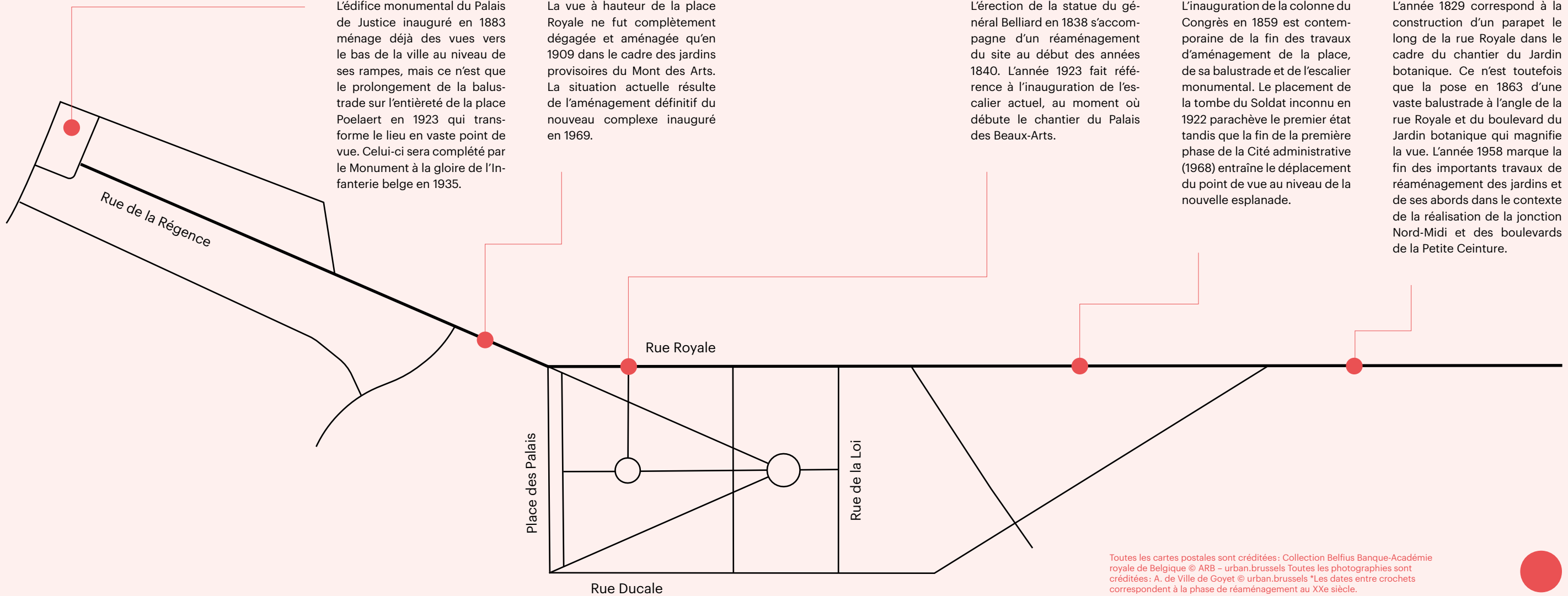
Place du Congrès
1859/1922 [1968]

L'inauguration de la colonne du Congrès en 1859 est contemporaine de la fin des travaux d'aménagement de la place, de sa balustrade et de l'escalier monumental. Le placement de la tombe du Soldat inconnu en 1922 parachève le premier état tandis que la fin de la première phase de la Cité administrative (1968) entraîne le déplacement du point de vue au niveau de la nouvelle esplanade.



Jardin Botanique
1829/1863 [1958]

L'année 1829 correspond à la construction d'un parapet le long de la rue Royale dans le cadre du chantier du Jardin botanique. Ce n'est toutefois que la pose en 1863 d'une vaste balustrade à l'angle de la rue Royale et du boulevard du Jardin botanique qui magnifie la vue. L'année 1958 marque la fin des importants travaux de réaménagement des jardins et de ses abords dans le contexte de la réalisation de la jonction Nord-Midi et des boulevards de la Petite Ceinture.



Toutes les cartes postales sont créditées: Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels Toutes les photographies sont créditées: A. de Ville de Goyet © urban.brussels *Les dates entre crochets correspondent à la phase de réaménagement au XXe siècle.